

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 16.04. 2026

ORDRE DU JOUR

1. Vote du CFU 2025,
2. Affectation du résultat,
3. Vote des taux des contributions directes pour 2026,
4. Budget primitif 2026,
5. Avis Aménagement foncier Guessling-Héméring,
6. CCAS : Election des conseillers municipaux au centre communal d'action social.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy CIUNEK, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 09 avril 2026, adressée à chaque membre du Conseil municipal. Avec l'accord des membres du conseil municipal la séance s'est déroulée en mairie en séance ordinaire.

MEMBRES ELUS : quinze
quatorze

MEMBRES EN EXERCICE :

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

CIUNEK Guy , maire
ZIRN Olivier, KIRSCH Céline, adjoints,
SABBADINI Josette, KEHLI Christine, SANGUIN Carole, KHAMOULI Miloud, GLAD Pierre, ELTER Oceanne, FEY Johan, WHERLÉ Luc, conseillers municipaux.

ABSENTS : BODOCCO Pascal, PRIOLO Vincent, DI LIBERATORE Nella

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

BODOCCO Pascal à CIUNEK Guy
PRIOLO Vincent à KEHLI Christine
DI LIBERATORE Nella à KIRSCH Céline

Le maire a dénombré 11 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETARE : M. Olivier ZIRN, et Mme Sylviane BERVILLER, secrétaire de mairie.

POINT 0 : le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

Point 1 : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de TETING SUR NIED ;
- le compte financier unique 2025 de la commune de TETING SUR NIED ;

Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune de TETING SUR NIED a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur Guy CIUNEK le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Olivier ZIRN, 1^{er} adjoint
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 306 744 .59€	792 299.70€	2 099 044.29€
	Recettes réalisées	588 989.21€	795 927.48€	1384916.69€
	Restes à réaliser			
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 255 960.00 €	1 403 043.00€	2 659 003.00€
	Dépenses réalisées	334 993.88€	739 511.69€	1 074 505.57€
	Restes à réaliser			
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	253 995.33€	56 415.79€	310 411.12€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	77 827.41€	610 743.30€	688 570.71€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	331 822.74€	667 159.09€	998 981.83€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)			
Résultat cumulé	Excédent/déficit	331 822.74€	667 159.09€	998 981.83€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte financier unique 2025 de la commune de TETING SUR NIED

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Il est a noté que l'épargne brute 2025 est de – 27 321,43€ et que la situation financière reste préoccupante.

POINT 2 : AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 AU BP 2026

L'affectation du résultat du budget d'une commune est une décision budgétaire. Elle consiste à attribuer l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice budgétaire précédent à la section d'investissement ou de fonctionnement, selon les cas.

POUR rappel :

- excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure (2024) 77 827,41 €
-excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 610 743,30 €

-excédent reporté de la section d'investissement de l'année 2025 253 995,33 €
-excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 56 415,79 €

BESOIN NET DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :	00
Excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)	00
Excédent de résultat de fonctionnement reporté	667 159,09 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme ci-dessus.

POINT 3 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2026

Les membres de la commission des finances du 09.04.2026 ont décidé de maintenir les taux.

CONTRIBUTIONS DIRECTES : Pour mémoire, les taux votés en 2025

- taxe sur le foncier bâti à 26,52 %
- taxe sur le foncier non bâti à 36,72 %.
- taxe d'habitations 9,36 %

La situation financière de la commune voudrait que les taxes soient augmentées pour retrouver une capacité d'autofinancement net positive. Le conseil s'attèle à la baisse des charges avant toutes hausses éventuelles des taux de contributions directes. La priorité, pour le conseil c'est d'investir pour faire baisser les factures et trouver des nouvelles ressources.

D'après l'avis 1259 le montant des contributions s'élèverait à 352 748,00 € (351 748,25 € en 2025).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des contributions directes 2025 pour 2026, soit :

- taxe sur le foncier bâti à 26,52 %
- taxe sur le foncier non bâti à 36,72 %.
- taxe d'habitations 9,36 %.

POINT 4 BUDGET PRIMITIF

La commission a décidé de voter le budget par chapitre

Pour les gros travaux d'investissement il y aura lieu de mettre une opération par projet, ainsi le vote se fera par opération (meilleure maîtrise des dépenses)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le budget primitif 2026 par Chapitre de la commune de TETING SUR NIED
DEPENSES-RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 233 845,09€
DEPENSES-RECETTES INVESTISSEMENT : 1 404 584,83€

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	POUR MEMOIRE PROPOSITIONS 2025	PROPOSITIONS 2026
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	340 900,00	211 700,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	334 000,00	313 886,00
014	ATTENUATION DES CHARGES		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	170 600,00	156 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	25 000,00	20 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 300,00	
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	500,00	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	514 443,00	531 759,09
040	OPERATION D'ORDRE		
	TOTAL	1 403 043,00	1 233 845,09

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	POUR MEMOIRE PROPOSITIONS 2025	PROPOSITIONS 2026
13	ATTENUATIONS DE CHARGES		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTE DIRECTE	27 700,00	23 300,00
73	IMPOTS ET TAXES	123 300,00	122 000,00
731	FISCALITE LOCALE	428 000,00	365 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	127 000,00	91 386,00
75	AUTRES PRODUITS	81 600,00	87000
76	PRODUITS FINANCIERS		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 999,70	
0002	Résultat reporté	610 743,30	667 159,09
	OPERATIONS D'ORDRE		
	TOTAL	1 403 043,00	1 233 845,09

INVESTISSEMENT :**DEPENSES**

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	POUR MEMOIRE PROPOSITIONS 2025	PROPOSITIONS 2026
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70 000,00	33 230,88
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	489 750,00	621 287,68
23	IMMOBILISATION EN COURS	345 596,00	673 944,00
10	DOTATIONS FONDS DIVERS		
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	12 573,00	
16	EMPRUNT	85 000,00	71 119,27
040	OPERATIONS D'ORDRE		
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	232 519,59	
	TOTAL	1 242 438,59	1 404 581,83

RECETTES

Chapitre	INTITULE DU CHAPITRE	POUR MEMOIRE PROPOSITIONS 2025	PROPOSITIONS 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	271 273,00	370 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	231 422,59	
001	Solde d'exécution positif		331 822,74
16	EMPRUNTS DETTES		
10	DOT. , FCTVA	80 000,00	35 000,00
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	514 443,00	531 759,09
024	PRODUITS DE CESSION IMMOBILIERES	140 000,00	136 000,00
	OPERATIONS PATRIMONIALES	5 300,00	
	SOLDE D'EXECUTION POSITIVE		
	TOTAL	1 242 438,59	1 404 581,83

L'assemblée,

Vu l'article L332-13 code général de la fonction publique,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-13 du CGFP, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer. Une enveloppe de crédits au budget est prévue dans le budget 2026.

POINT 5 Avis Aménagement foncier Guessling-Hémering

Il s'agit du projet d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental (AFAFE) de la commune de Guessling-Hémering et l'enquête publique portant sur l'opportunité, le mode et le périmètre de cet aménagement foncier.

Cette Enquête Publique a été régie par le Code de l'Environnement, le Code Rural .et de la pêche maritime en ses articles L.121-14 et R .121-21.

Le porteur de projet est le Conseil Départemental de la Moselle pour le compte de la Commune.

2) Le projet et ses enjeux.

Guessling-Hémering est une commune rurale de Moselle de 918 habitants pour une superficie d'environ 1000 ha qui fait partie de la CASA et dispose d'un PLU depuis 2005.

Le territoire comprend 5634 parcelles pour 975 comptes de propriété ; il s'agit donc d'un territoire très morcelé et un Aménagement Foncier permettrait de réduire considérablement ce nombre de parcelles, de les regrouper pour en faciliter l'exploitation et de créer des chemins d'accès répertoriés au cadastre.

Après discussion le 13.04.2026 avec Madame Fanny BECKER, chargée du dossier au département de la Moselle, la commission d'urbanisme avait émis un avis favorable quant au périmètre de cet aménagement.

Monsieur le Maire souhaiterait également intégrer la commission d'aménagement foncier et forestier intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le périmètre et décide d'intégrer la commission d'aménagement foncier et forestier intercommunale. Monsieur CIUNEK maire se propose d'être membre avec Monsieur ZIRN, suppléant.

POINT 6 –CONSEILLERS MUNICIPAUX AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL

Le conseil Municipal fixera le nombre de membres au CCAS.

Le CCAS est composé d'un nombre égal de conseillers (minimum 4) et personnes extérieures au conseil.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu.

Après vote ont été élues, mesdames ELTER, SABBADINI, KIRSCH et DI LIBERATORE membres du CCAS.